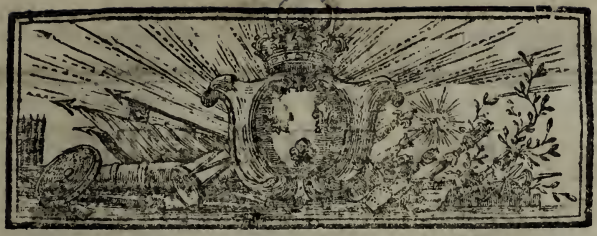

Coll
FRC
3856

EXTRAIT

De la Délibération du Conseil de guerre de la Garde Nationale Montalbanoise.

Du 12 Mars 1790.

LE Conseil Militaire assemblé, lecture faite des Adresses envoyées à la Garde-Nationale, & aux Soldats citoyens des Troupes en garnison à Montauban, par la voie de ladite Garde Nationale, par les Comités Militaires & les Garnisons de Strasbourg, Brest & Besançon; animé des mêmes sentimens que ces dignes & braves patriotes, a chargé le Bureau de correspondance de leur faire réponse, & a nommé à l'effet de remettre l'exemplaire adressé aux Soldats citoyens du Régiment de Languedoc, MM Henri Delon, Gaterau, Saint-Geniez aîné, Laurans, Montet, Constans aîné, Guyot, Payes, Capmas, Mariette-Charles, Gautier aîné, & Gages, auxquels il donne commission expresse d'en faire lecture à ces dignes camarades, qui ont donné à la cité des preuves de leur patriotisme & de leur dévouement à la chose commune; & a fixé le départ de la députation à l'heure de quatre après midi, après en avoir préalablement prévenu, le Conseil tenant, M. de Laferrière, Major & Commandant de ce Corps, persuadés que cette marque de notre attachement & de notre fraternité ne pourra qu'être agréable, tant aux Officiers qu'aux Bas-officiers & Soldats du Régiment de Languedoc.

Délibéré en outre que ces Adresses seront incessamment imprimées, pour en être remis des exemplaires aux Membres de la Garde Nationale & du Régiment de Languedoc.

Collationné conforme à l'original, par nous Capitaine, Q. M. T.

DELON-LORMIERE aîné.

EXTRAIT

Des Délibérations du Comité de la Garde Nationale Strasbourgeoiſe.

Du 7 Février 1790.

IL a été rendu compte que MM. les Bas-officiers & Soldats des Régimens Royal Infanterie, Strasbourg Artillerie, & MM. les Bas-officiers & Cavaliers des Régimens Royal & Artois Cavalerie, avoient fait rendre au Comité une Adreſſe en réponſe à celle qu'ils avoient reçue de la Sénéchauſſée de Breſt, & que ces dignes & courageux patriotes déſiroient que la Garde Nationale Strasbourgeoiſe ſouſcrivît cette Adreſſe concurremment avec eux.

LE COMITÉ, conſidérant que les principes profeſſés par cette Adreſſe, ſont ceux que tous les bons Citoyens ont gravés dans leurs cœurs, & que la Garde Nationale de cette ville regardera toujours comme les plus ſacrés de ſes devoirs; & que s'il eſt flatteur pour cette Garde de ſe réunir à ſes Camarades & Concitoyens François, en garniſon en cette ville, cette union offre en même temps le rempart le plus fort qui puiſſe défendre la Conſtitution qui va faire notre bonheur :

A arrêté unanimement, & avec les applaudiſſemens les plus vifs, que l'Adreſſe de MM. les Bas-officiers & Soldats du Régiment Royal Infanterie, Strasbourg Artillerie, & MM. les Bas-officiers & Cavaliers des Régimens Royal & Artois, Cavalerie, ſera ſouſcrite par M. le Préſident au nom du Comité, & que MM. les Commandans de la Garde Nationale ſeront invités à la ſigner pareillement; que cette Adreſſe ſera préſentée à l'Aſſemblée Nationale, & à M. le Marquis de la Fayette; que M. le Préſident écrira, au nom du Comité, & en celui de la Garde, à MM. les Militaires deſdits Régimens, pour leur exprimer les ſentimens avec leſquels ils ont reçu la propoſition d'une

THE NEWBERRY LIBRARY

union auſſi honorable pour eux, que précieuſe pour le bien public; & en outre que tant ladite Adreſſe, que celle de la brave Garniſon de Breſt, ainſi qu'une autre envoyée au Comité par la Garde Nationale de Beſançon, pour être communiquée à la Garniſon de cette ville, ſeront rendues publiques par la voie de l'impreſſion. *Signés* GRÜN, Préſident; OTTMANN, SAUM; ZAEPFFEL, CHAPPUY, SAREZ, HATT, LIVIO, LEVRAULT.

ADRESSE

A MM. les Bas-officiers, Soldats & Cavaliers des Régimens de Royal Infanterie, Strasbourg Artillerie, & Royal & Artois Cavalerie. *

Meſſieurs, nos braves Concitoyens & Camarades.

C'EST avec une joie bien vraie que nous voyons dans l'*Adreſſe à MM. de la Garniſon & au Comité de Breſt*, dont nous allons faire l'expédition, nos noms à côté de ceux des braves défenſeurs de la Patrie, qui forment la plus grande partie de la Garniſon de Strasbourg. Ce ſera le gage, aux yeux de toute la France, de l'union intime que nous contractons enſemble, & qui eſt indiſſoluble, puiſqu'elle eſt fondée ſur le ſerment que nos bouches, & plus encore nos cœurs, ont prêté à la Patrie.

Quel heureux moment pour nous tous, Meſſieurs, que celui qui voit naître cette union! Nous allons voir ſe former ici une Adminiſtration fondée ſur les beaux principes de notre heureuſe Conſtitution. Déjà ſon Chef, nommé par la volonté réunie d'une très-grande majorité des Citoyens, déjà quelques-uns de ſes coopérateurs choiſis de même, ſont pour nous l'annonce du règne des lois & de la liberté. Nous la défendrons de concert contre

---

* MM. les Bas-Officiers & Soldats des autres Régimens en garniſon à Strasbourg n'ont pas reçû l'Adreſſe de la Garniſon de Breſt.

ſes ennemis (s'il peut en exiſter encore, lorſqu'on voit un Roi qui possède le cœur de ſes Sujets venir au milieu de nos auguſtes Repréſentans ſe déclarer le plus ferme appui de la Conſtitution, & recueillir les applaudiſſemens & les larmes d'attendriſſement que mérite ſon cœur paternel), & tous animés du même eſprit, nous nous applaudirons à jamais d'être François. Nos cœurs ſont à vous.

Signé GRÜN, Préſident du Comité de la Garde Nationale Strasbourgeoiſe.

ADRESSE

Des Régimens de Royal Infanterie, Strasbourg Artillerie, Royal & Artois Cavalerie, en garniſon à Strasbourg, & des Comité & Garde Nationale de cette ville :

A MM. du Comité général de la Ville & Sénéchauſſée de Breſt, & à MM. les Militaires de terre & de mer y tenant garniſon.

MESSIEURS,

DANS ce moment qui doit réunir ſous les liens les plus étroits de la fraternité tous les Citoyens de tout état & de toute claſſe qui compoſent le Royaume des François, il nous a été bien doux de recevoir le témoignage public que vous donnez à toute la Nation de ce précieux ſentiment de patriotiſme. Jaloux de ſuivre votre exemple, & de prouver que, ſéparés par toute l'étendue du Royaume, nous ſommes animés du même eſprit qui en vivifie dans ce moment-ci toutes les parties, nous vous prions d'agréer l'adhéſion que nos cœurs donnent à tous les ſentimens déployés dans votre Adreſſe. Chacun de nous s'en fait le premier de ſes devoirs; chacun de nous jure à la Patrie le ſacrifice de ſa fortune & de ſon ſang, à la Loi la ſou-

miſſion la plus abſolue, au Roi la fidélité la plus inviolable, & à tous ſes frères de tout ce vaſte empire le concours de ſes forces & de ſes moyens pour aſſurer la félicité publique.

Il a été délibéré en outre que copie de la préſente Adreſſe ſera préſentée à l'Aſſemblée Nationale, les ſentimens dont elle renferme l'expreſſion fidelle étant le plus bel hommage que l'on puiſſe offrir aux pères de la Patrie.

Au nom de tous les Bas-officiers & Soldats du Régiment Royal Infanterie, *a ſigné* LEROI, Sergent-major.

Au nom de tous les Bas-officiers & Soldats du Régiment de Strasbourg Artillerie, TERMOZ, Sergent-major.

Régiment Royal Cavalerie. Mignotte, Adjudant; Sauget, Vergniette, Drapier, Maréchaux-des-logis en chef; Dupin, Douzier, Milbeau, Clauſe, Girardot, Gilbert, Baſſand, Poitel, A. Charcat-Vilmur, Piquart, Bourlon, Seyeſept, Azambue, Maurin, de Sainte-Meſme, Maréchaux-des-logis; Devau, Vergi, Colombon, Coinchelin, Teroux, Larjot, Brigadiers; Soiſſon, Chapé, Delorme, Lonlagny, Girard, Remy, Appointés.

Régiment d'*Artois, Cavalerie.* Dieudonné, Adjudant; Courcant, Adjudant; Cada, Saint-Juſt, Bonnet, Dauſſur, Nicolas, Arnould, Maréchaux-des-logis en chef; André, Paquier, Valuz, Porto, Aubry, Juillion, Lacaſſinne, l'Héritier, Henri Delbové, Nicolle, Grandidier, Gauthier, Lagarde, Vincent, N. Humbert, J. François Fauveau, Schloſſer, Maréchaux-des-logis; Aubertin, Videmberſe, Blanchard, Dornot, Paſſant, Nicolas, Saint-Julien, Brigadiers; Saint-Martin, Saint-Jacques, Pacolet, Iſambert, Beauſoleil, Giroux, Lajoie, Appointés.

Au nom du Comité de la Garde Nationale Strasbourgeoiſe, Grün, Préſident. *Pour la Garde Nationale Strasbourgeoiſe,* le Baron de Weitersheim, Commandant en chef; Gombaut, Commandant de Diſtrict; Moſeder, Commandant du ſecond Diſtrict; Daudet, Commandant du quatrième Diſtrict; Paſquai, Commandant du cinquième Diſtrict; Dournay, Commandant du troiſième Diſtrict; Eſchenauer, Commandant du ſixième Diſtrict; Favier, du premier Diſtrict.

EXTRAIT

Du regiſtre des Délibérations du Conſeil général des Ville & Sénéchauſſée de Breſt.

Du 29 Décembre 1789.

M. PAURIN, Député de la cinquième Diviſion du Corps Royal de la Marine, a demandé la parole, & donné lecture d'une Adreſſe préſentée au Conſeil, au nom de toute la Troupe de la Garniſon, & ſouſcrite d'un très-grand nombre de Militaires de terre & de mer, tendante à reſſerrer de plus en plus leur union avec les Gardes Nationales & les habitans de la Ville, au moyen d'un pacte fédératif, rédigé dans l'eſprit du ſerment prononcé conformément au Décret de l'Aſſemblée Nationale du 10 août dernier.

Le Conſeil a accueilli, avec des applaudiſſemens univerſels, & la motion & le pacte d'union, & en a manifeſté toute ſa ſenſibilité à MM. les Députés Militaires préſens dans l'Aſſemblée.

Convaincu que ce nouveau témoignage de fidélité & de patriotiſme de la Garniſon de Breſt, eſt d'autant plus précieux dans les circonſtances actuelles, que les ennemis de la choſe publique affectent de douter encore de la révolution ſalutaire qui s'eſt opérée dans les opinions & dans les mœurs, comme dans les lois & le régime politique de la Nation, convaincu qu'il importe extrêmement de ne laiſſer aux ariſtocrates aucun prétexte de croire qu'ils puiſſent jamais égarer le zèle des braves défenſeurs de la Patrie, & diriger contre elle des bras parricides; convaincu que l'auguſte Aſſemblée, qui pèſe en ce moment les deſtinées de la France, ne verra pas ſans intérêt de proteſtations énergiques qui promettent à ſes Décrets l'exécution la plus ponctuelle, en même temps qu'elles annoncent une union indiſſoluble entre les Mi-

litaires & les Citoyens, entre les enfans d'une même famille :

Le Conseil a été unanimement d'avis de donner la plus grande publicité à l'Adresse & au pacte ci-dessus mentionné ; en conséquence il a été arrêté :

1.° De faire imprimer incessament ces deux pièces.

2.° D'en adresser des exemplaires à MM. les Députés de la Sénéchaussée, avec prière de vouloir bien les mettre sous les yeux de l'Assemblée Nationale.

3.° D'en envoyer également aux différentes Garnisons du Royaume & aux Municipalités de la Province.

Fait & arrêté au Conseil, lesdits jour & an. *Signés* de Branda, *Président* ; De Montreux-le-Prompt-Fort, Cassaliers, Marec, Ciriniau, *Secrétaires*.

ADRESSE

Présentée au Conseil général des Citoyens de la ville de Brest, par les Militaires de terre & de mer, composant la Garnison.

MESSIEURS,

QUAND tous les Citoyens de la France, des villes même & des républiques étrangères font des offrandes à la Nation, nous resterions seuls dans l'étonnement de l'*heureuse révolution* qui s'opère, sans y contribuer de quelque manière que ce soit, & sans chercher à mériter le beau titre d'enfans de la Patrie ! Cette tendre mère, le cœur ulcéré d'inquiétudes, pleurant sur nos malheurs passés, qu'elle a vus dans son désespoir, rassemble ses forces pour nous tendre les bras, nous appeler à son secours, & nous promettre un sort heureux. Nous sommes tous à ses ordres.

S'il existoit un être vil qui ait pu soupçonner que nos bras, trop dociles à une atroce commandement, exécuteroient ses odieux projets ; s'il a calculé sur notre foible secours, s'il a cru que nous l'aiderions à opérer la *contre-révolution*, cet outrage est trop sensible. Périsse-t-il accablé de remords & couverts d'ignominie ! Qu'il sache que les

armes qui sont entre nos mains sont destinées plutôt à le vaincre qu'à le servir.

Non, Messieurs, le Militaire François ne s'est point méconnu; & si par quelque supercherie il avoit pu être trompé, les Citoyens dont il étoit environné, image vivante de la Patrie, par l'attachement qu'ils avoient & les sacrifices qu'ils faisoient pour cette mère commune, lui auroient bientôt fait connoître qu'il s'étoit égaré. Jamais l'imagination d'aucun de nous n'a été souillée par des idées contraires au bien de l'État. Nous avons volé au-devant de vous pour prêter le serment entre vos mains.

Nos cœurs resteront toujours sur l'autel de la Patrie, pour y être sacrifiés à son repos & à sa tranquillité.

Non, Messieurs, nous ne serons jamais teints du sang de nos Concitoyens. Qu'il vous souvienne du mépris auquel nos frères du Régiment de Normandie ont voué la lettre insidieuse venant de Givet, & qui, par les mêmes principes & dans les mêmes vues, vous a été dénoncée par ceux du Régiment de Beauce.

La conduite qu'ont tenue récemment les deux Divisions du Corps Royal de la Marine, à Toulon, vous prouve quel est l'esprit qui nous domine. Ces sentimens si chers sont innés avec nous..... Mais ces détails sont superflus; nous n'avons pas à nous disculper d'aucuns faits susceptibles de double interprétation. Nous sommes tous au service de la Nation, nous formons le même Corps, nous la défendrons ensemble.

La voix de la justice se fait entendre du fond du temple de l'Assemblée Nationale; la renommée se fait gloire de publier ses Décrets. Veuille-t-elle lui reporter que dans le silence & l'admiration nous attendons d'elle l'ordre de périr en combattant pour son soutien, ou de nous réjouir de la régénération merveilleuse qu'elle aura achevée.

Nous nous flattions, Messieurs, de pouvoir vous offrir, ainsi que différens autres Régimens (nos Officiers de mérite & Bas-officiers s'étoient joints à nous) nous désirions, il y a quelques mois, vous apporter un don patriotique, tribut des économies (1) que dans cet instant nous sup-

(1) Masse, bourse, économie sur l'habillement, &c.

portions avec plaisir, parce qu'il nous montroit Citoyens aux yeux de toute la France. Pleins de confiance en nos Chefs, & avec leur agrément, nous avions fait notre souscription; ils devoient encore cueillir le chêne civique, & le joindre aux lauriers que nous avons moissonnés avec eux.

Il est temps de rompre le silence, & de vous assurer, Messieurs, que la pénurie du numéraire est la seule cause à laquelle vous puissiez attribuer ce retard de réalisation honorable.

Il ne nous reste donc plus, Messieurs, qu'à présenter à notre Patrie & à la Nation entière notre dévouement : nous vous apportons donc cet acte fédératif, signé avec empressement par les différens Corps Militaires unis de cette Garnison : nous vous en faisons l'offrande, Messieurs, comme représentant les Citoyens & la Milice Nationale. Nous nous flattons que vous voudrez bien l'agréer.

Puisse notre exemple être imité dans toute la France ! Trop heureux si par ce moyen nous pouvons faire avorter les affreux desseins des ennemis du bien public, contre lesquels nous formerons un seul & même Corps avec les Milices Nationales !

Puissions-nous être jugés dignes de la confiance & de l'attachement de nos Concitoyens, de nos Chefs, de *nos camarades*, au nom desquels nous avons l'honneur de vous remettre cette Adresse & cet acte authentique de notre entier dévouement !

Nous FRANÇOIS dévoués au service du Roi & de la Nation, Soldats des Régimens de Normandie, de Beauce, & des cinq Divisions du Corps Royal de la Marine, tous frères, amis & Citoyens de la ville de Brest, y étant en garnison, soussignés :

Déclarons que désirant de plus en plus resserrer les liens qui unissent les bons patriotes les uns aux autres,

Nous abjurons toutes querelles & prétentions de Corps, comme contraires à l'ordre & à la saine raison.

Nous jurons de nous réunir au premier signal, pour voler au secours de notre mère commune, la Patrie.

Nous vouons une haine irréconciliable à tout aristocrate, notre ennemi capital.

Nous engageons notre parole d'honneur de ſecourir les Soldats Nationaux de toutes nos forces, de combattre avec eux & pour eux, & de prendre tous nos Concitoyens ſous notre ſauvegarde particulière.

Nous promettons une obéiſſance aveugle à l'Aſſemblée Nationale & à ſes Décrets, dont nous protégerons & même forcerons l'exécution, ſi le cas le requiert.

Le préſent, ſouſcrit par les différens Corps Militaires unis de la Garniſon, ſera remis ès mains du Conſeil général & permanent, du Colonel de la Milice Nationale de Breſt, comme un hommage de fidélité aux Citoyens, & d'attachement inviolable aux Soldats Nationaux.

Fait à Breſt, dans nos quartiers reſpectifs, le vingt-cinq décembre mil ſept cent quatre-vingt-neuf. *Signés* Paurain, Durand, &c. & un très-grand nombre d'autres ſignatures.

EXTRAIT

Des Délibérations du Conſeil d'Adminiſtration du Régiment National de Beſançon.

Du 28 Janvier 1790.

Se ſont préſentés au Conſeil MM. les Députés des Régimens compoſant la Garniſon de cette ville, qui ont remis ſur le bureau une Adreſſe au nom de tous leurs Camarades, tendant à manifeſter de plus en plus au Régiment National & aux Citoyens de cette cité le déſir de concourir enſemble au maintien de l'ordre & à l'entière ſoumiſſion aux Décrets de l'Aſſemblée Nationale.

Lecture faite de l'Adreſſe ci-deſſus mentionnée, & depuis de celle remiſe par pluſieurs de Meſſieurs du Corps Royal en particulier, le Conſeil a accueilli avec applaudiſſement ce pacte d'union, & en a manifeſté toute ſa ſenſibilité à Meſſieurs les Militaires préſens.

Il a été arrêté unanimement que pour donner toute l'authenticité, & graver de plus en plus dans tous les cœurs des ſentimens ſi néceſſaires dans les circonſtances, les deux Adreſſes énoncées ci-deſſus ſeroient imprimées

& envoyées aux différentes Garnisons, & aux Gardes Nationales de la Province & du Royaume.

Délibéré de plus que l'extrait des Délibérations des Ville & Sénéchaussée de Brest, & l'Adresse de Messieurs les Militaires de terre & de mer, en garnison dans ladite Ville, à nous communiquée par nos vrais Concitoyens les Militaires de garnison à Besançon, seroient imprimés à la suite.

Fait & arrêté au Conseil ledit jour. *Signés* d'Arçon, Commandant; Anthony, Major; Louvot, Péchey, Lécurel, Viotte, Guillet, Chefs de Bataillon, & par tous Messieurs présens audit Conseil.

Par ordonnance.

MUIRON, *Secrétaire.*

ADRESSE

A MM. les Représentans de la Commune, & à MM. du Conseil d'Administration du Régiment National de la ville de Besançon, par les Soldats des Régimens de PIÉMONT, *Infanterie;* METZ, *Artillerie;* MONSIEUR, *Infanterie;* & DAUPHIN, *Cavalerie.*

MESSIEURS,

L'UNIVERS, les yeux attachés sur la France, attentif à toutes nos actions, nous accuseroit d'ingratitude envers la Nation, si, quand il admire l'illustre patriotisme qui anime tous les esprits, nous étions les seuls qui par notre silence balancerions encore l'idée avantageuse que l'Armée vient de donner d'elle par son dévouement & son zèle vraiment patriotique. Il nous demande déjà compte du retard que nous avons apporté à réaliser le vœu général. Mais la Patrie, cette tendre mère, plaidera la cause de ses enfans; sa tendresse suppléera à la foiblesse de nos moyens;

elle connoît nos sentimens, & elle n'attribuera notre silence qu'au respect que nous portons à ses saints Décrets. Oui, Messieurs, quand nous savions nous taire, nous n'en étions pas moins animés des sentimens du véritable amour filial ; nos cœurs étoient à l'unisson avec ceux de nos Camarades qui exprimèrent si bien l'admiration & la joie que doit causer à tout bon Citoyen une révolution aussi étonnante qu'elle étoit désirée.

Avec quelle satisfaction n'avons-nous pas lu l'authenticité du dévouement de la Garnison de Toulon, les protestations magnanimes de celles de Brest, de Strasbourg, &c.! C'étoient des enfans qui rassuroient leur mère commune qui craignoit un parricide ; c'étoient des frères qui, pleins du même esprit de concorde, juroient de vivre & mourir l'un pour l'autre ; c'étoient des amis qui resseroient les nœuds les plus saints, c'étoient enfin des Citoyens qui faisoient offre de leur sang pour cimenter l'alliance éternelle qui vient de s'établir entre vous & les défenseurs de l'État. Vous les avez vus, Messieurs, ils exprimoient nos vœux ; leurs sermens étoient les nôtres, ils avoient lu dans nos cœurs ; & c'est pour répondre à leurs vues généreuses que nous nous joignons à eux pour contracter avec vous, de nouveau, le traité que nous formons tous en naissant.

Nous jurons donc, nous François dévoués au service du Roi & de la Nation, Soldats des Régimens de Piémont, Infanterie ; Metz, Artillerie ; Monsieur, Infanterie ; & Dauphin, Cavalerie, tous frères, amis & Citoyens de la ville de Besançon, y étant en garnison, soussignés, d'être toujours fidelles au Roi & à la Nation, de nous joindre aux Soldats Nationaux pour tenir la main à l'exécution des Décrets de l'Assemblée Nationale ; & promettons, sur notre parole d'honneur, d'observer religieusement le serment que nous faisons d'être les premiers observateurs de ce que la Nation décidera.

Fait à Besançon, dans nos quartiers respectifs, le 28 janvier 1790, & avons signé. Leroux, Grenadier au Régiment de Piémont. Marion. Journeau. Loiseau. Papin. Labarre. Labbé. La Victoire. Acquier. Dumas, Caporal. Senette, Caporal. Bathioz. Sauvent. Monory, &c.

Artillerie. Herman. Noël, Canonnier. Tranchand, &c.

Beaudeſſin, Grenadier de Monſieur. Binet. Bourdeaut. Daloue. La Tendreſſe. Poinſignon. Gervit. Bryon cadet. Bourguignon. Montillot. Philot. Champon, &c.

Dauphin, Cavalerie. Canel. Duhamelle. Girard. Lanoude. Fay, Brigadier. Vaillant. Loudmane, Brigadier. Duhautier. Kœnig. Harmand. Reverchon. Gorge. Corichon, &c.

ADRESSE

A MM. les Repréſentans de la Commune & à MM. du Conſeil d'Adminiſtration du Régiment National de la Ville de Beſançon; par les Soldats du Régiment de METZ, Artillerie.

MESSIEURS.

L'ARMÉE FRANÇOISE forme de toutes parts un traité fédératif avec les Milices Nationales. C'eſt le ſeul moyen de diſſiper ſes inquiétudes populaires, fondées ſur l'avenir, & les prétentions des ariſtocrates, fondées ſur le paſſé. La méſintelligence fait ſouvent que nous travaillons à notre ruine, de concert avec nos ennemis. C'eſt pour éviter un auſſi grand malheur que nous venons former avec vous un pacte de famille, que nous ſommes prêts à cimenter de notre ſang. Nous devons rendre compte à la Patrie des ſentimens dont nous ſommes animés pour elle. Cette mère commune eſt livrée aux accès d'une fièvre violente; la piété filiale, l'amitié fraternelle, les tendres alarmes doivent raſſembler tous ſes enfans autour de ſon lit de douleur... Quelles mains parricides oſeroient en approcher?...

La foudre du ciel peut tomber au haſard ſur l'innocent comme ſur le coupable; mais la foudre des combats que vous avez confiée à nos mains tutélaires & vengereſſes, ne ſera jamais lancée que ſur les ennemis de l'État & du bien public..... Le cri de la nature, la voix de la raiſon parlent plus haut que les cris de l'envie & les hurlemens de la rage impuiſſante. Si les clameurs des méchans ve-

noient à troubler l'harmonie qui doit régner parmi nous; nos *bouches d'airain* leur imposeroient bientôt un silence de mort.....

Les roues qui portent nos redoutables pièces d'artillerie ne ressemblent point à celle de la fortune; elles ne sont point dirigées par le caprice & le hasard, mais par le courage & le patriotisme éclairés. Tous nos affuts de canon sont faits avec le chêne qui porte les couronnes civiques... Non, chers Concitoyens, une Patrie qu'on travaille à rendre heureuse & libre, ne manquera pas de défenseurs.

Nous avons toujours été fidelles au Roi de la France, & nous le sommes plus que jamais au Roi des François. Ses ordres, devenus l'expression de la volonté générale, impriment à notre obéissance un caractère plus noble, plus actif & plus tendre.

Les grades de nos Chefs, auxquels tout homme de mérite & de courage peut désormais aspirer, n'en paroissent que plus respectables à nos yeux..... Nous savons que la discipline & la subordination font la force militaire. Nous obéirons toujours à nos Supérieurs, comme des hommes éclairés & vertueux obéissent à leur conscience. Ils savent, ainsi que nous, que les Soldats François sont tous des Citoyens armés pour la défense de la Patrie, & non de vils Janissaires, de lâches & aveugles satellites, complices & victimes du pouvoir arbitraire.

Les Membres de l'Assemblée Nationale, nommés par nos parens ou nos amis pour éclaircir & défendre nos droits, trouveront dans notre reconnoissance & notre docilité la récompense de leurs travaux.

L'ide d'une *contre-révolution*, est un fantôme de la terreur ou des prétentions absurdes..... Le Peuple est un géant qu'on ne peut désarmer, dépouiller & enchaîner, que lorsqu'il s'endort au sein de la molleſſe, de l'ignorance, des préjugés & des songes. Aujourd'hui il est éclairé sur les droits de l'homme & les devoirs du Citoyen. Il seroit aussi difficile de lui faire oublier la doctrine de son nouveau cathéchisme politique, que son ancienne religion. Il seroit encore plus aisé de le tromper sur l'autre monde que sur celui-ci.....

Le grand édifice de la régénération s'élève avec une

majeſtueuſe lenteur, pour loger toute la grande famille des François. En attendant, tâchons de rendre commodes & paiſibles nos demeures paſſagères. Nous habitons tous pêle-mêle ſous les tentes de Mars, ſous les pavillons de la Patrie. Nos phalanges patriotiques auront peut-être à ſoutenir quelques petits chocs, quelques légères eſcarmouches, avec l'orgueil & l'intérêt..... Mais le nombre des bleſſés & le genre des bleſſures ne ſeront rien en comparaiſon de la grande victoire que nous remporterons ſur les abus. Les lumières, la juſtice, la paix, le déſintéreſſement, le courage, en dirigeant, en affermiſſant nos pas, en faiſant concourir nos volontés au bien de tous, nous conduiront infailliblement au but de toute aſſociation humaine. C'eſt alors que par une *ſalve* générale nous célèbrerons le retour de la félicité publique.

Nous ſommes,

MESSIEURS,

Vos frères & compagnons d'armes;
Les Soldats du Régiment de METZ, *Artillerie.*

A MONTAUBAN,
Chez FONTANEL, Imprimeur du Roi & de la Garde Nationale.

(15)

A MONTAUBAN,
Chez [illegible], Imprimeur-[illegible] de la Garde Nationale.